SDEA

Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

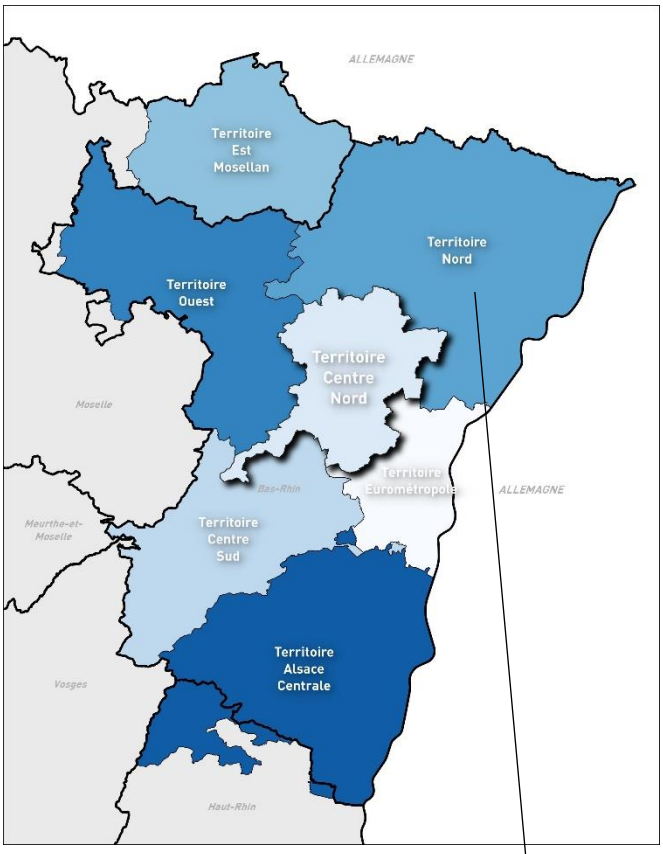
Rapport annuel 2019

> Synthèse locale eau potable

PERIMETRE DE ROESCHWOOG ET ENVIRONS



VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE ROESCHWOOG ET ENVIRONS

Domaine : Eau Potable

Intégration du périmètre : **01/01/2014**

Membre du SDEA depuis **01/01/2014**

Nombre de communes : 10

Nombre de délégués : 11

Vos usagers

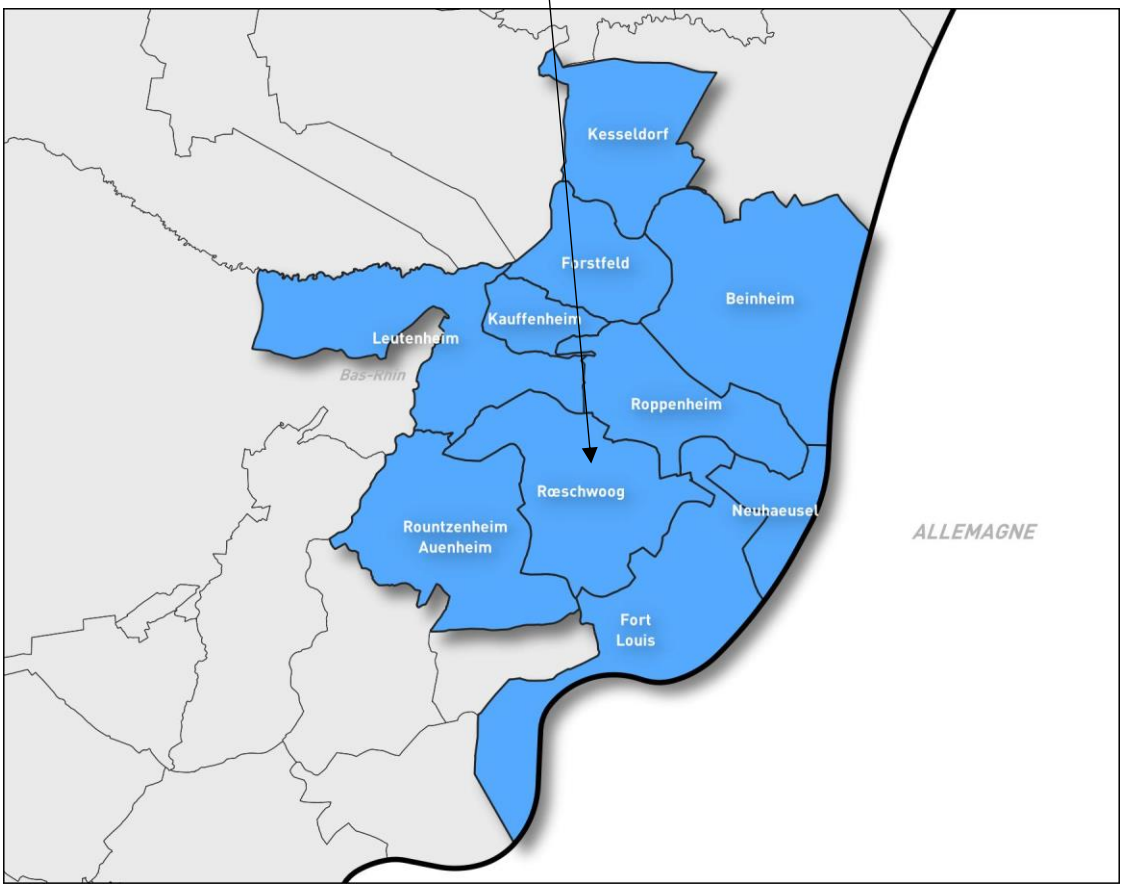
- **4 062** abonnés
- **10 084** habitants desservis

Vos volumes

- **448 586** m³ consommés
- **44** m³ consommés/habitant
- **110** m³ consommés/abonné

Les Gros Consommateurs :

Territoire : TERRITOIRE NORD
Centre et Antenne de rattachement : Haguenau/Rœschwoog





VOTRE PRESIDENT EN 2019 :

Gérard JANUS

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.

VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

Capacité de production

- Capacité journalière maxi : **4 440** m³/jour
- Volume prélevé journalier moyen : **1 442** m³/jour
- Taux de mobilisation jour moyen : **32** %
- Volume prélevé journalier de pointe : **2 237** m³/jour
- Taux de mobilisation jour de pointe : **50** %

- **3** puits
- **0** source
- **2** réservoirs (capacité totale de stockage : 1050 m³)
- **0** station de traitement
- **0** unité de désinfection
- **94** km de conduites

Capacité de stockage

- Volume utile des réservoirs : **810** m³
- Autonomie réservoir en moyenne : **0,5** jour(s)
- Nombre d'heures d'autonomie réservoir en pointe : **8** h

Indicateurs de performance	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (*)	93
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (*)	100%

LA QUALITÉ DE VOTRE EAU

CHIFFRES CLÉS

Dureté de l'eau (°F) : Env. 17 à 33 selon l'UDI

Nitrates (mg/l) : Env. 2 à 15 selon l'UDI

Pour plus d'informations sur la qualité de l'eau, vous pouvez consulter la Synthèse annuelle de l'Agence Régionale de la Santé sur http://www.sdea.fr/index.php/Usagers/L-eau-dans-la-commune.html

CONTROLE REGLEMENTAIRE (ARS)

	2017	2018	2019
Taux de conformité microbiologique	100 %	100 %	100 %
Nombre de prélèvements analyses microbiologiques total	43	43	44
Nombre de prélèvements analyses microbiologiques non conformes	0	0	0
Taux de conformité physico-chimique	100 %	100 %	100 %
Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques total	43	43	47
Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques non conformes	0	0	0

Eau de très bonne qualité microbiologique, plutôt dure et faiblement nitratée.
Secteur Rœschwoog : Présence de traces d'un pesticide (Atrazine deséthyl) avec toutefois des concentrations inférieures aux limites de qualité.
Secteur Beinheim : Présence de traces de trois pesticides (Atrazine, Atrazine-deséthyl et Ethidimuron) avec toutefois des concentrations inférieures aux limites de qualité.

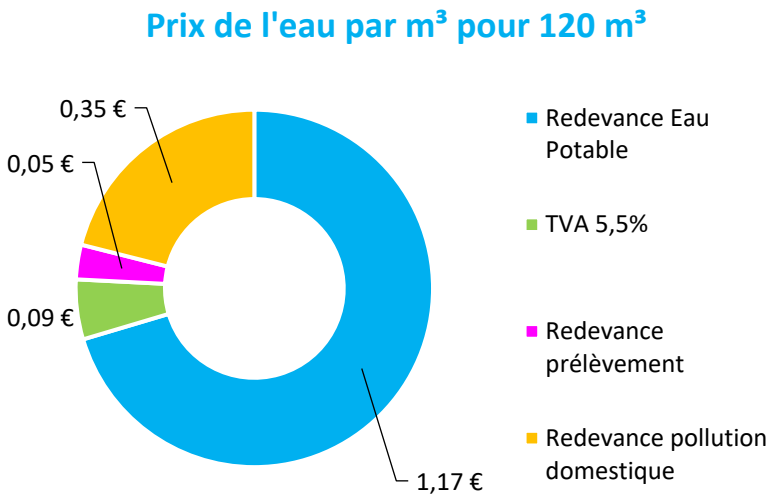
VOS DONNÉES FINANCIÈRES

PRIX DE VOTRE EAU

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

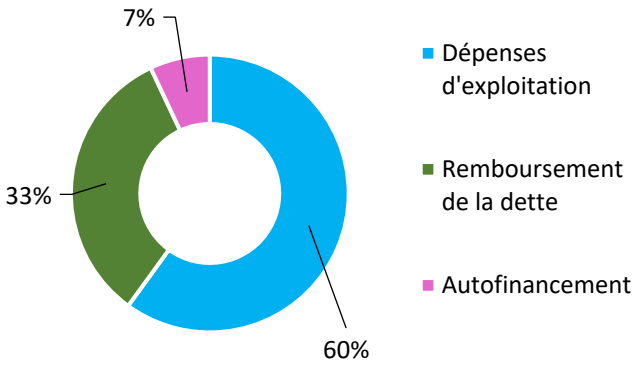
Prix de l'eau par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : **32,5 €** HT/an
- Part variable : **0,90 €** HT le m³
- Redevance eau potable du périmètre : **1,17 €** HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **1,66 €** TTC par m³ pour 120 m³

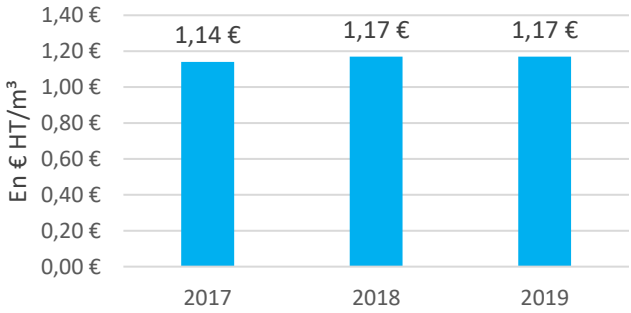


4 048 factures émises dans l'année

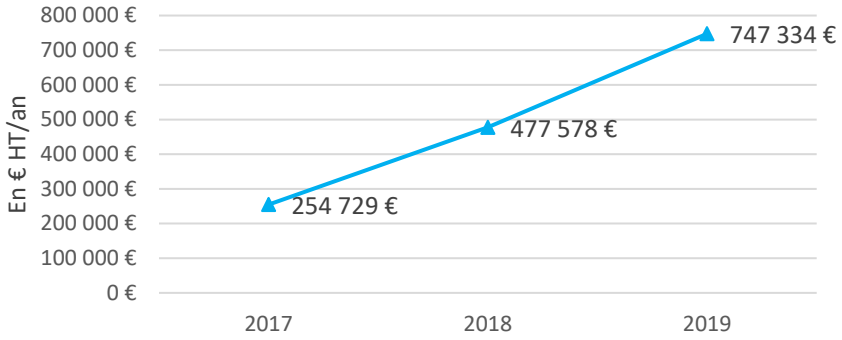
Affectation pour 100 € de recette



Evolution des tarifs de l'eau



Montant des investissements



Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4,1 ans	4 ans	5,9 ans
Capital restant dû	1 221 020 €	1 337 108 €	1 771 435 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2 %	2,13 %	ND
Montant des abandons de créances	1 420 €	1 202 €	1 103 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰

De nombreux travaux ont été réalisés en 2019 sur le périmètre pour un montant total de 747k€ (+56% par rapport à 2018).

Parmi ces travaux, certains étaient prévus avant 2019 pour un montant total de 205k€ ; il s'agit notamment du renforcement de la conduite rue de la Moder à Auenheim (61k€), du renforcement du réseau rue des Roses à Neuhaeusel (42k€), du renforcement du réseau rue de Roppenheim à Leutenheim (65k€), de la rénovation des échelles et gardes corps dans l'ouvrage de Rœschwoog.

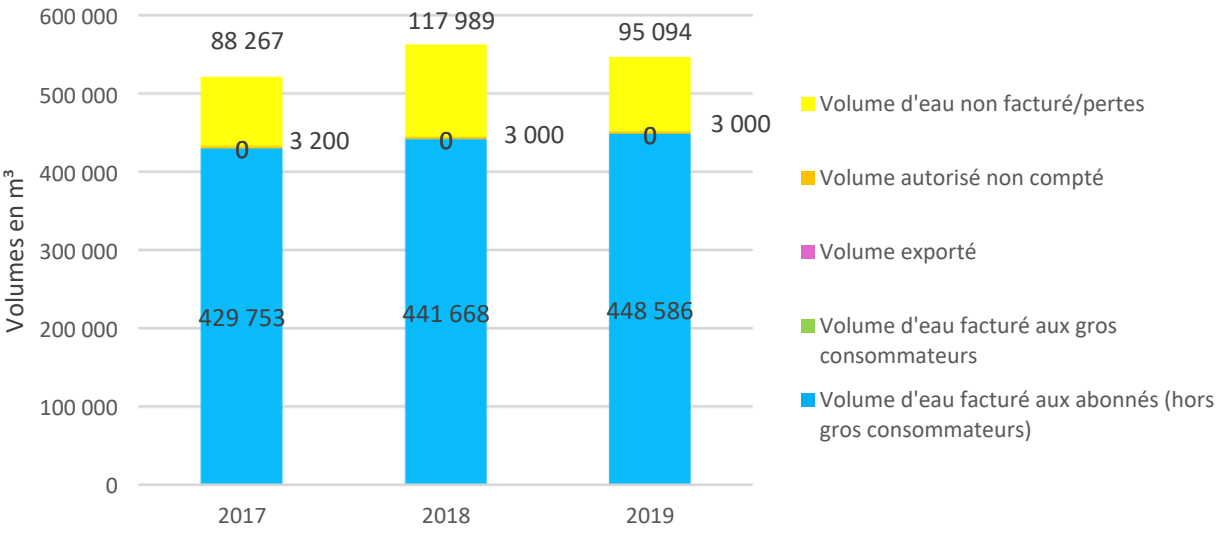
Concernant les travaux prévus en 2019 (542k€), nous retiendrons principalement le renforcement du réseau rue des Peupliers à Beinheim (205k€) et le renforcement des réseaux rue de la Paix et rue St Gence à Roppenheim (72k€).

Cet effort d'investissement a nécessité le recours à l'emprunt pour 567k€ (+32% du capital restant dû) accompagné, dans les années à venir, d'une hausse tarifaire qui permettra de poursuivre cette politique de rénovation.

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur http://www.eau-rhin-meuse.fr

VOTRE RÉSEAU D'EAU POTABLE

PRODUCTION - VENTES

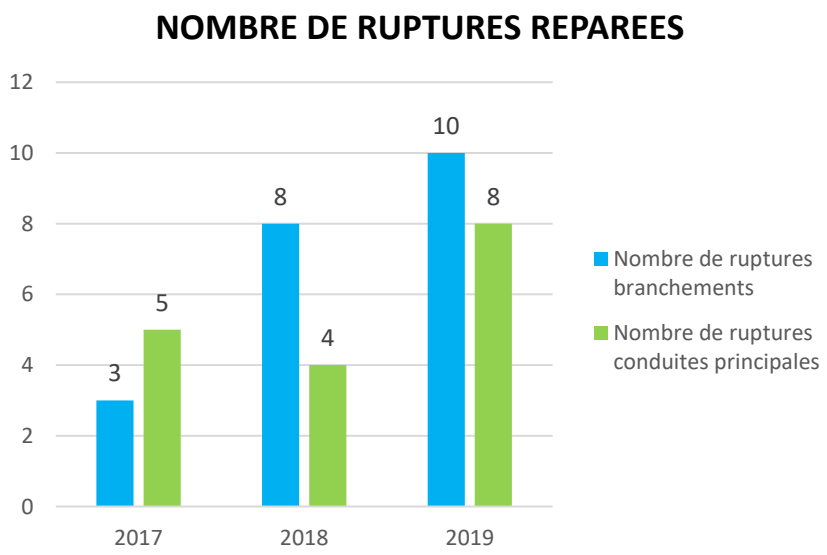


Avec des volumes produits en baisse pour des ventes, à l'inverse, en hausse, les volumes des pertes sont en diminution en 2019. Cela conforte les opérations de réparation réalisées en 2018 et en 2019.

INTERRUPTIONS DE SERVICE ET RUPTURES

Indicateurs de performance	2019
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini/service	48 h
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (*)	2,18‰
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%

Année	Indice linéaire de réparation (nb/km) (*)
2019	0,09
Année	**Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) (*)**
2019	2,95



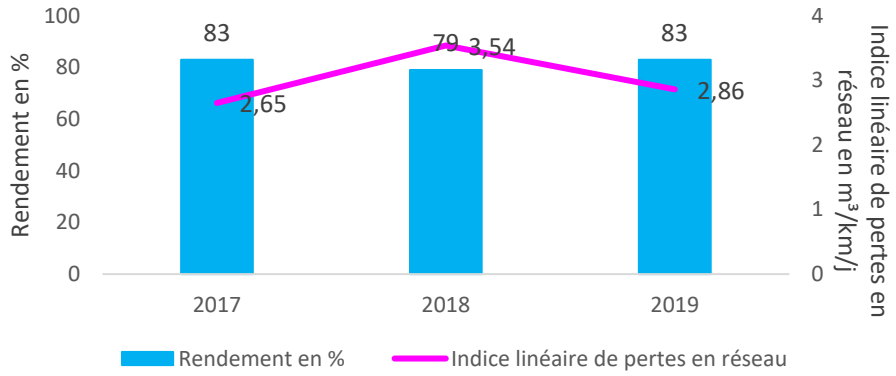
APPAREIL DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE (poteaux et hydrants)

- **403** appareils
- **0** réparation sur les poteaux d'incendie
- **2** remplacements

PARC DE COMPTEURS

- **4082** nombre total de compteurs
- **214** compteurs remplacés, soit 5,24% du parc
- **32**% de compteurs radio-relevés

RENDEMENT ET ILP(*) DES RESEAUX

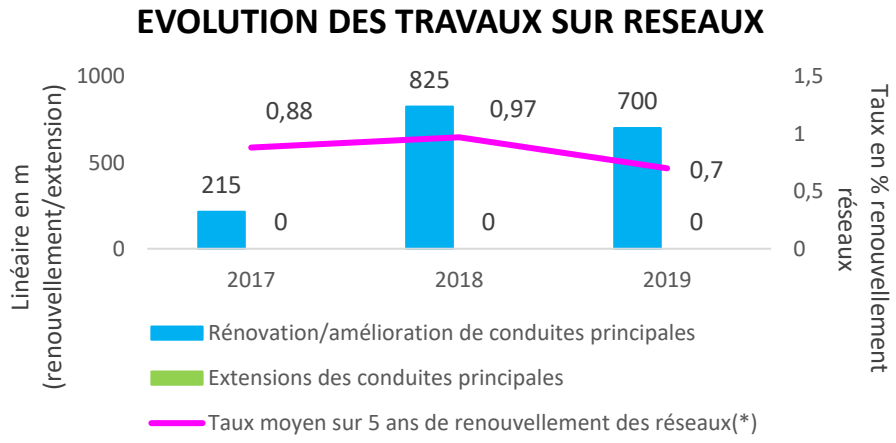


Les efforts entrepris en 2018 pour rétablir le rendement du réseau ont été poursuivis en 2019 avec maintien des recherches de fuites sur les réseaux et équipements de lutte contre l'incendie et ont permis d'atteindre un rendement à 83%. Des opérations préventives et de contrôles devront être réalisées sur les équipements réseaux.

LES INVESTISSEMENTS SUR VOS RÉSEAUX ET OUVRAGES

INTERVENTIONS PRINCIPALES SUR RESEAUX ET OUVRAGES

Nous avons procédé au renforcement du réseau d'alimentation de la rue des Roses à Neuhaeusel : 150ml DN100 et 11 branchements. Des travaux en régie ont été réalisés par nos équipes à Roppenheim, Rue St Gence et Rue de la Paix (160ml DN100 et 11 branchements) ainsi que rue des Peupliers à Beinheim (385ml DN150 et 22 branchements).



VOTRE ACTUALITÉ

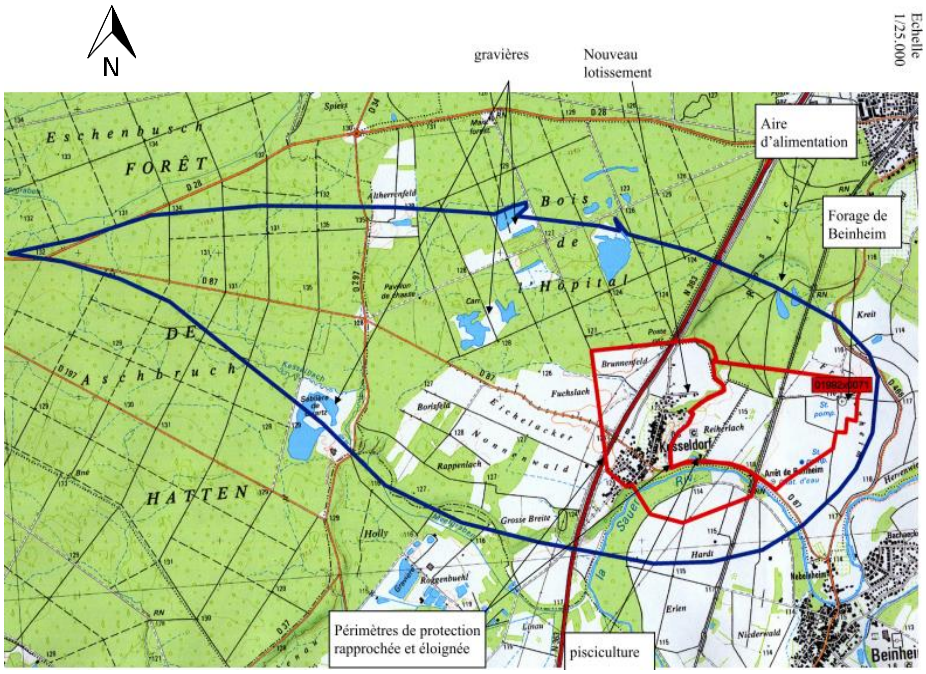
ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUES ET A VENIR

Les travaux de renforcement et renouvellement du réseau de la rue du Château d'Eau Tranche 1 ont été démarrés fin 2019 et terminés en ce début d'année 2020 : ce sont 390ml de conduite vieillissante en fonte grise qui ont été remplacés et renforcés par une conduite DN200, avec reprise des branchements et pose de regards de comptage. La seconde tranche de ces travaux sera réalisée fin 2020, en coordination avec la commune de Rœschwoog qui souhaite lancer des travaux de voirie.

AUTRES INFORMATIONS

Les études de mise en valeur des façades du château d'eau de Rœschwoog se poursuivent afin de définir le projet de ravalement en concertation avec les opérateurs de téléphonie présents sur le site. La réfection de la coupole du château d'eau de Beinheim sera réalisée courant 2020 comprenant notamment le comblement des ouvertures du lanterneau, l'isolation de la dalle haute et le remplacement du capot d'accès. Les équipements de téléphonie de Free Mobile ont été déployés sur le château d'eau en 2019.

MISSION EAU



Aire d'alimentation du captage de Beinheim-Seltz
Périmètre d'action de la Mission Eau
Maîtrise d'ouvrage : SDEA Alsace-Moselle
Co-financeur : Agence de l'eau Rhin-Meuse et Région Grand Est
Problématique : pollution des eaux souterraines par des pesticides et les nitrates
Priorisation : captages Grenelle et ERMES
Diagnostic agricole : réalisé en 2008
Plan d'action : ERMES en cours de construction
Secteur d'animation : **5 communes** Seltz, Beinheim, Kesseldorf, Hatten, Forstfeld
Surface de l'AAC : 906 ha

Objectif : pouvoir prévenir les pollutions et distribuer une eau potable sans traitement. Les actions développées sont fondées sur une **démarche participative et volontaire**.
La Mission Eau a pour objectif **de créer une dynamique de territoire** permettant de **protéger durablement nos ressources en travaillant avec l'ensemble des acteurs locaux**.

AXE 1 Développement de cultures Bas Niveau d'Impact (BNI)

Projets multipartenaires

Un travail de concertation a été réalisé avec 2 opérateurs économiques du territoire afin de favoriser le développement de cultures bas-niveau d'impact : l'objectif étant de concilier économie agricole et protection des ressources en eau.

Alsace Lait : Le développement d'une filière Lait de Pâturage par Alsace Lait a permis de développer un dossier commun pour la protection des zones à enjeux Eau et Erosion du SDEA. En 2019, **11 éleveurs ont été formés, un groupe lait de prairie a été créé, 47 exploitants sont engagés.**

APAL (Association de Productions Animales de L'est) et le SDEA ont soumis **un projet commun en septembre 2019 à l'appel à manifestation d'intérêt Grand Est 2019**. L'objectif est la valorisation de la viande de territoire avec un cahier des charges favorisant les cultures BNI.

Accompagnement et concertation

-La Mission Eau travaille en partenariat avec **Agro 67 et le Comptoir agricole** pour l'accompagnement technique des exploitants et développement de filière BNI.
-Participation en tant que partenaire de projet à la mise en place d'un projet de développement des Légumineuses avec **l'Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace** sur les captages ERMES.

AXE 2 Concertation et connaissances des atouts/freins du territoire

Comité de Pilotage captages et Plan d'action ERMES

Réunion de présentation du **contexte ERMES aux élus** du territoire : le 11/10/2019
Réunion de présentation du **contexte ERMES aux agriculteurs** du territoire : 13/12/2019
Réunions de concertation avec agriculteurs **pour co-construction du plan d'action** : février 2020 et les mois suivants

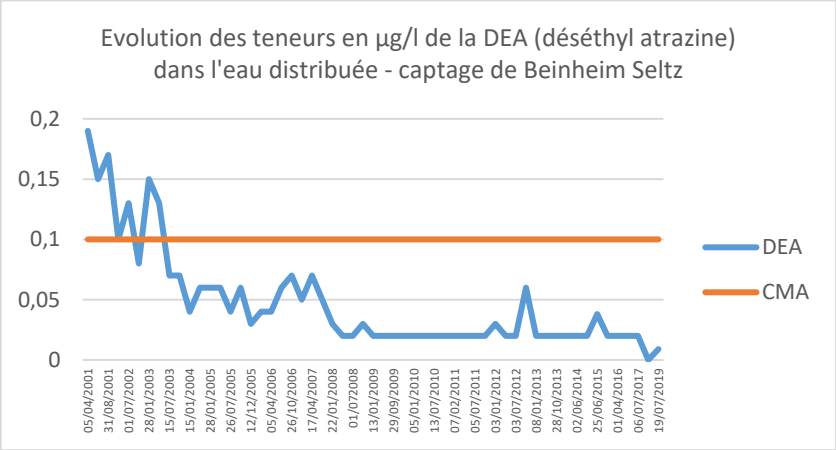
Méthanisation

Un groupe de travail entre la Chambre d'Agriculture d'Alsace (CAA) et SDEA se réunit pour mettre en place des cultures bas niveau d'impact méthanisables sur le territoire en fonction des projets de méthaniseurs agricoles/collectivités.

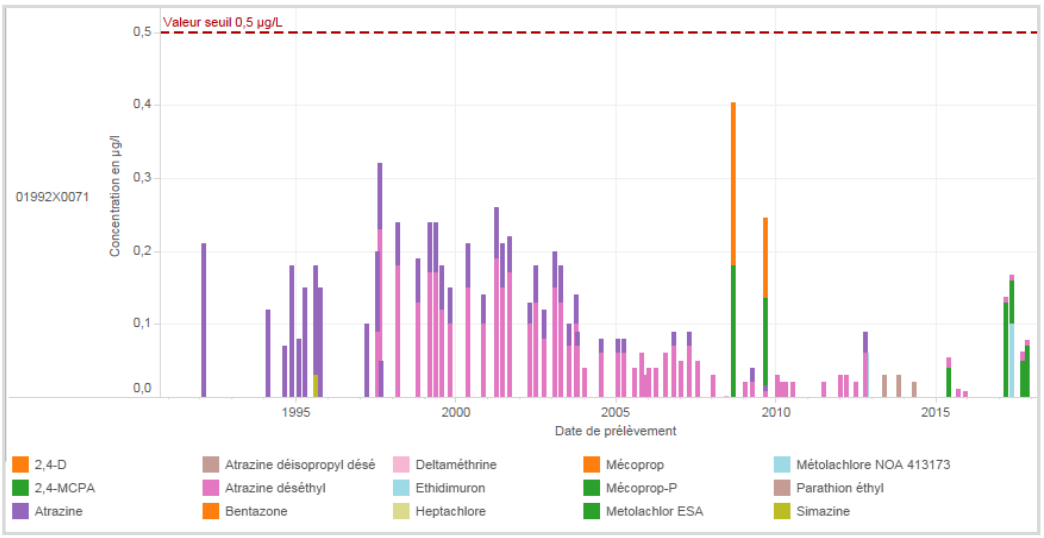
AXE 3 Amélioration des connaissances

Analyse qualité de l'eau

Le paramètre DEA (déséthylatrazine) a induit la dérogation préfectorale pour la distribution de l'eau potable entre 2004 et 2010, il ne présente plus de problématique actuellement. (CMA = concentration maximale admissible).



Le suivi des métabolites de certains herbicides par l'Agence de l'eau démontre leur détection au-delà de 0,1µg/l, ayant induit le classement prioritaire dans le cadre d'ERMES. (La valeur seuil des 0,5 µg/L sur le graphique correspondant à la somme de l'ensemble des produits phytosanitaires).



Approfondissement analyse ERMES

La recherche de métabolites non obligatoires ERMES a été proposée lors du Comité de pilotage Mission Eau du 10 avril 2019. Ce travail est à mettre en œuvre.

ANIMATION TERRITORIALE

Sollicitations et animations

-Participation à l'animation du **Mois de la Bio** à Seltz le 19/11/2019.
-Participation au Comité de Pilotage **Agr'Eau Seltzbach** le 10/12/2019.

Projets de territoire

Le **Projet Alimentaire Territorial** du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et du Pays d'Alsace du Nord est en arrêt (recherche de financement). La Mission Eau est associée dans le cadre du développement de filière BNI.

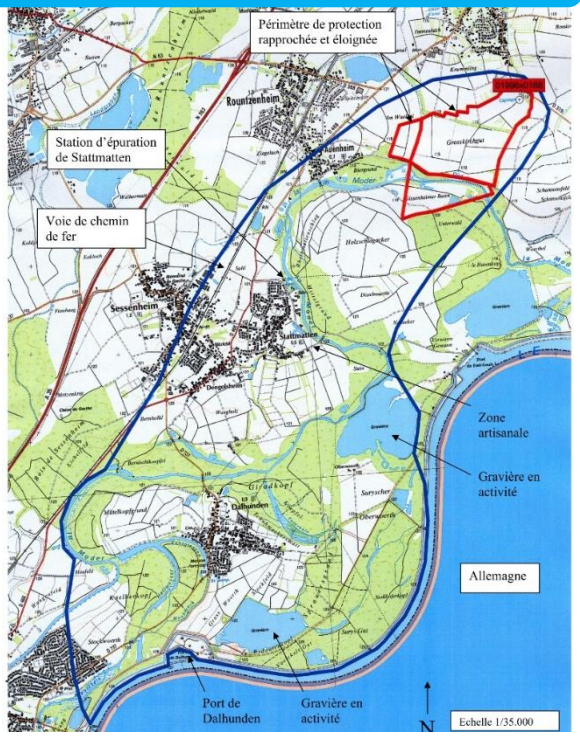
Communication

Un bulletin **Inf'Eau** édité en mai 2019 à destination des élus, et 2 **Lettres de l'eau** à destination des particuliers (mars et juillet 2019). 1 article a été proposé pour le bulletin municipal des communes, sur le jardinage naturel.

[1] les cultures bas niveau d'impact garantissent un impact environnemental limité sur la ressource en eau (azote et phytosanitaires) et ce de façon structurelle, du fait de leur faible recours aux intrants de synthèse au cours de leur cycle de production

MISSION EAU

Aire d'alimentation du captage de Rœschwoog
Périmètre d'action de la Mission Eau
Maîtrise d'ouvrage :
SDEA Alsace-Moselle
Co-financeur : Agence de l'eau Rhin-Meuse et Région Grand Est
Problématique : pollution des eaux souterraines par des pesticides et les nitrates
Priorisation : captages Grenelle et ERMES
Diagnostic agricole : réalisé en 2008
Plan d'action : ERMES en cours de construction
Secteur d'animation : **7 communes**
Drusenheim, Dalhunden, Stattmatten, Fort-Louis, Sessenheim, Auenheim, Rœschwoog
Surface de l'AAC : 2037 ha



Objectif : pouvoir prévenir les pollutions et distribuer une eau potable sans traitement. Les actions développées sont fondées sur une **démarche participative et volontaire**. La Mission Eau a pour objectif **de créer une dynamique de territoire** permettant de **protéger durablement nos ressources en travaillant avec l'ensemble des acteurs locaux**.

AXE 1 Développement de cultures Bas Niveau d'Impact (BNI)

Projets multipartenaires

Un travail de concertation a été réalisé avec 2 opérateurs économiques du territoire, afin de favoriser le développement de cultures bas-niveau d'impact : l'objectif étant de concilier économie agricole et protection des ressources en eau.

Alsace Lait : Le développement d'une filière Lait de Pâturage par Alsace Lait a permis de développer un dossier commun pour la protection des zones à enjeux Eau et Erosion du SDEA. En 2019, **11 éleveurs ont été formés, un groupe lait de prairie a été créé, 47 exploitants sont engagés.**

APAL (Association de Productions Animales de L'est) et le SDEA ont soumis **un projet commun en septembre 2019 à l'appel à manifestation d'intérêt Grand Est 2019**. L'objectif est la valorisation de la viande de territoire avec un cahier des charges favorisant les cultures BNI.

Accompagnement et concertation

-La Mission Eau travaille en partenariat avec **Farmer, Agro 67 et le Comptoir agricole** pour sensibiliser au changement de pratiques et à l'accompagnement des exploitants de manière technique.
-Participation en tant que partenaire de projet à la mise en place d'un projet de développement des Légumineuses avec **l'Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace** sur les captages ERMES.

AXE 2 Concertation et connaissances des atouts/freins du territoire

Comité de Pilotage captages et Plan d'action ERMES

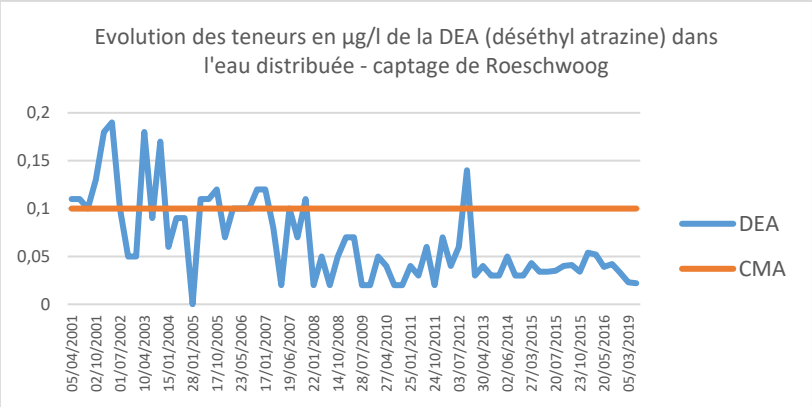
Réunion de présentation **du contexte ERMES aux élus** du territoire : le 11/10/2019
Réunion de présentation du **contexte ERMES aux agriculteurs** du territoire : 02/12/2019
Réunions de concertation avec les agriculteurs pour co-construction du plan d'action : prévues en février 2020 et les mois suivants

Méthanisation : un groupe de travail entre la Chambre d'Agriculture d'Alsace (CAA) et le SDEA se réunit pour mettre en place des cultures bas niveau d'impact méthanisables sur le territoire en fonction des projets de méthaniseurs agricoles/collectivités.

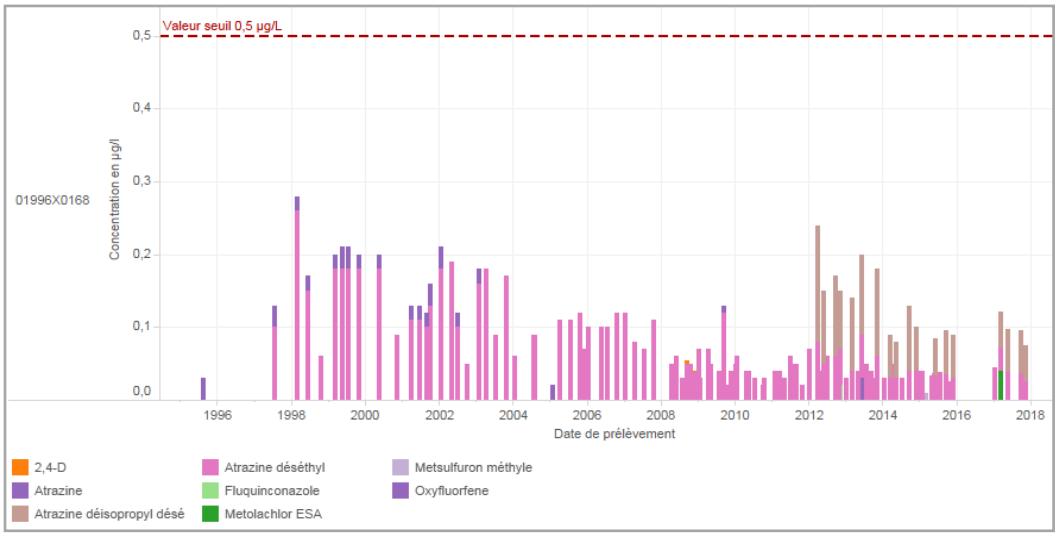
AXE 3 Amélioration des connaissances

Analyse qualité de l'eau

Le paramètre DEA (déséthylatrazine) a induit la dérogation préfectorale pour la distribution de l'eau potable entre 2004 et 2010, il ne présente plus de problématique actuellement.
(CMA = concentration maximale admissible).



Le suivi des métabolites de certains herbicides par l'Agence de l'eau démontre leur détection au-delà de 0,1µg/l, ayant induit le classement prioritaire dans le cadre d'ERMES. (La valeur seuil des 0,5 µg/L sur le graphique correspondant à la somme de l'ensemble des produits phytosanitaires).



Approfondissement analyse ERMES

La recherche de métabolites non obligatoires ERMES a été proposée lors du Comité de pilotage Mission Eau du 10 avril 2019. Ce travail est à mettre en œuvre.

ANIMATION TERRITORIALE

Sollicitations (par l'Association des Amis des Jardins de Drusenheim)
Drusenheim : animation « jardinage et potager » par Eric Charton le 27/04/19 au JARED
Drusenheim : animation EXPO GABION par Phillipe LUDWIG les 05-06/10/2019, stand pratique de jardinage naturel

Semaine des Alternatives aux Pesticides
-Conférence « Végétation spontanée : de l'utile à l'invasive » par Philippe Ludwig à **Drusenheim** le 29/03/19 en partenariat avec l'association des amis des Jardins de Drusenheim et environs.
-Conférence « Jardin et verger au naturel » par Christophe Thouard à **Rœschwoog** le 26/03/19, organisé en partenariat avec la commune et la médiathèque de Rœschwoog

Projets de territoire
Le **Projet Alimentaire Territorial** du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et du Pays d'Alsace du Nord est en arrêt (recherche de financement). La Mission Eau est associée dans le cadre du développement de filière BNI.

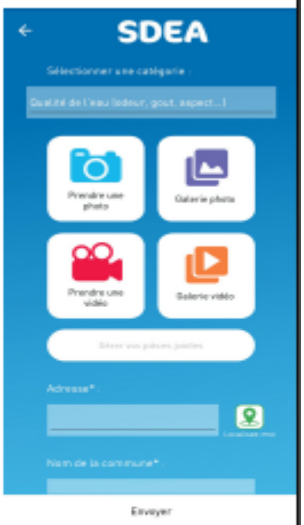
Communication
Un bulletin **Inf'Eau** édité en mai 2019 à destination des élus, et 2 **Lettres de l'eau** à destination des particuliers (mars et juillet 2019). 1 article a été proposé pour le bulletin municipal des communes, sur le jardinage naturel.

[1] les cultures bas niveau d'impact garantissent un impact environnemental limité sur la ressource en eau (azote et phytosanitaires) et ce de façon structurelle, du fait de leur faible recours aux intrants de synthèse au cours de leur cycle de production

L'APPLICATION MOBILE ÉVOLUE !

La nouvelle version est disponible depuis votre mobile ou votre tablette. Grâce à cette application SDEA, vous pouvez alerter en direct nos experts de toute anomalie liée à l'eau et ce, en seulement 4 clics, et accéder aux services dématérialisés 24h/24 et 7j/7.





COMMENT TÉLÉCHARGER L'APPLICATION MOBILE SDEA ?

Depuis votre smartphone ou tablette, recherchez « SDEA » sur votre PlayStore (Android) ou App Store (iOS) et cliquez sur « Installer ».
Rendez-vous ensuite sur la rubrique « Mon compte » dans le menu de gauche pour vous connecter avec vos coordonnées. Vous pouvez désormais prévenir instantanément votre service public de l'eau en cas d'urgence.

QUEL DYSFONCTIONNEMENT SIGNALER ?

> Une odeur ou un goût inhabituel de l'eau
> Une fuite d'eau ou un manque d'eau
> Une borne incendie endommagée ou une grille manquante
> Une inondation par refoulement des eaux usées
> ...

QUE PERMET LA NOUVELLE VERSION DE L'APPLICATION ?

> Signaler des débordements de cours d'eau
> Accéder à un espace réservé lorsque vous faites partie d'une campagne Goûteur d'eau
> Evaluer l'application
> Accéder aux réseaux sociaux et au site internet du SDEA

À NOTER

Le SDEA intervient uniquement au sein des communes où il est chargé de la gestion de l'eau.

DEVENEZ UN ACTEUR DU SERVICE DE L'EAU

En toute simplicité vous pouvez : signaler en direct un dysfonctionnement, trouver le SDEA le plus près de chez vous, obtenir des conseils adaptés à vos besoins, contacter les urgences du SDEA 24h/24 et 7j/7, consulter les réseaux sociaux du SDEA, accéder à l'historique de vos signalements. Utiliser l'application du SDEA, c'est choisir une solution :

> **SIMPLE** : une prise en main intuitive et une utilisation facile

> **PRATIQUE :** un accès n'importe où, n'importe quand, depuis une simple connexion Internet

> **RASSURANTE** : un contact immédiat et continu avec le SDEA en cas d'urgence

> **RESPONSABLE** : une contribution active au bon fonctionnement du service de l'eau et à la sécurité des usagers

GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

> **EP :** Eau Potable
> **ARS :** Agence Régionale de Santé
> **AERM :** Agence de l'Eau Rhin-Meuse
> **PI :** Périmètre Intégré
> **PPI :** Périmètre Partiellement Intégré
> **UDI :** Unité de distribution

INDICATEURS DE PERFORMANCE - *source* : http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs

> **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable :** Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 100, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable - Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète dans http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p103.2a

> **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :** Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage - Formule de calcul: Moyenne pondérée de l'Indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource

> **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées :** Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau impromptues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés - Formule de calcul: Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000

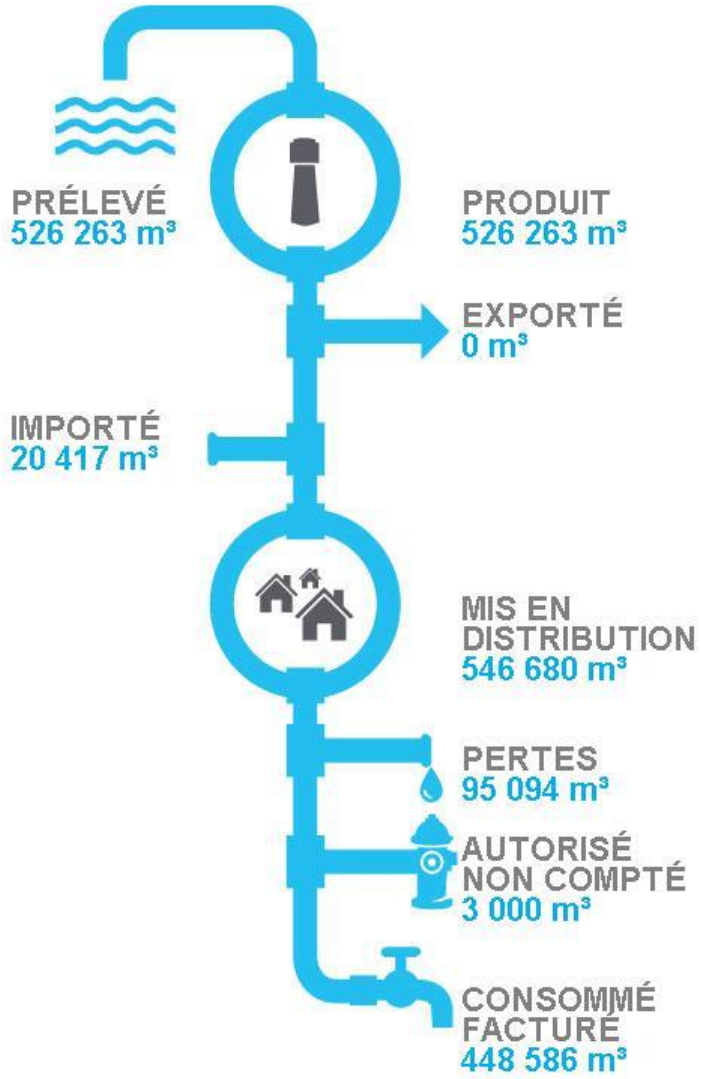
> **Indice linéaire de réparation :** L'indice linéaire de réparations évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les réparations effectuées sur les réseaux – Formule de calcul : Nombre de ruptures sur conduites principales / linéaire de l'inventaire des collectivités (uniquement canalisations).

> **Indice linéaire de pertes :** Moyenne journalière des pertes rapportée à l'inventaire total des réseaux du périmètre.

ANNEXE

SYNTHÈSE DES ACHATS ET VENTES D'EAU

> Synthèse de l'ensemble des volumes qui permet de calculer les indicateurs de rendement réseau, les indices linéaires de pertes et de volumes non comptées présentés dans la parties performance du réseau.



Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	10 084
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (valeur au 01/01/2019)	1,66 € TTC
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	48 h
Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie **OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j :**	100 %
	Nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	44
	Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci	0
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques **OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j :**	100 %
	Nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	47
	Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci	0
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	93
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	2,95 m³/km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	2,86 m³/km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,7 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	1103 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,18 ‰
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	5,9 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P155.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

RUPTURES 2019

Commune	Adresse	Type de rupture	Fin de travaux
BEINHEIM	RUE SAINT LOUIS	Branchement	25/02/2019
BEINHEIM	ROUTE DE KESSELDORF	Conduite principale	14/03/2019
BEINHEIM	RUE DES FRANÇAIS	Conduite principale	22/05/2019
BEINHEIM	RUE DU PRESBYTERE	Conduite principale	30/09/2019
FORSTFELD	RUE PRINCIPALE	Branchement	12/09/2019
LEUTENHEIM	RUE DE L'ECOLE	Branchement	17/05/2019
LEUTENHEIM	RUE PRINCIPALE	Branchement	04/10/2019
ROESCHWOOG	RUE DE LA FORET	Branchement	09/01/2019
ROESCHWOOG	RUE DE LA GARE	Conduite principale	08/02/2019
ROESCHWOOG	RUE DE LA GARE	Conduite principale	15/02/2019
ROESCHWOOG	RUE DE LA GARE	Branchement	15/02/2019
ROESCHWOOG	RUE DE FORT LOUIS	Conduite principale	05/04/2019
ROESCHWOOG	RUE DE LA GARE	Branchement	23/07/2019
ROESCHWOOG	RUE DU STADE	Branchement	12/09/2019
ROESCHWOOG	RUE DE LA GARE	Branchement	12/09/2019
ROPPENHEIM	RUE DE FORSTFELD	Conduite principale	02/01/2019
ROPPENHEIM	RUE PRINCIPALE	Conduite principale	22/05/2019
ROUNTZENHEIM	RUE DE SOUFFLENHIEM	Conduite principale	10/05/2019

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

Avril 2020





Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA)
Périmètre de Roeschwoog
Secteur BEINHEIM-KESSELDORF

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur de Beinheim-Kesseldorf (2 279 habitants)[1] du SDEA - Périmètre de Roeschwoog est alimenté en eau par 1 forage. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 09/10/2006 et dispose de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement. Les prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et en distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

15 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- **13** analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 32,5 °f (degré français)
- pH : 7,4

Eau très dure (très calcaire). Eau légèrement incrustante.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 6,6 mg/l
- Teneur maximale : 10,2 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 17,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 6,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,05 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée par le SDEA – Périmètre de Roeschwoog, dans le secteur de Beinheim-Kesseldorf, est conforme aux limites de qualité physico-chimiques et bactériologiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :
- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle **est** évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardio-vasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés…).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur…) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire

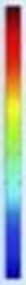
www.grand-est.ars.sante.fr

Avril 2020





Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide



Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA)
Périmètre de Roeschwoog - Secteur FORT-LOUIS

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur de Fort-Louis (296 habitants)[1] du SDEA - Périmètre de Roeschwoog est alimentée en eau par 1 forage. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 09/10/2006 et dispose de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement. Les prélèvements d'eau sont réalisés au captage et en distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

6 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- **6** analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 17,9 °f : (degré français)
- pH : 7,6

Eau douce, peu calcaire, peu minéralisée et légèrement agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation…) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement de quelques dizaines de secondes (cf. fiche d'information jointe).

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 1,9 mg/l
- Teneur maximale : 2,5 mg/l

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 17,8 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 12,9 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,08 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée par le SDEA – Périmètre de Roeschwoog, dans le secteur de Fort-Louis, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :
- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle **est** évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardio-vasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés…).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur…) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

Avril 2020





Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA)
Périmètre de Roeschwoog- Secteur NEUHAEUSEL

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur de Neuhaeusel (351 habitants)[1] du SDEA - Périmètre de Roeschwoog est alimenté en eau par 1 forage. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 22/03/2010 et dispose de périmètres de protection.
Le forage est exploité par le Syndicat de production de la Région de Wissembourg.

L'eau est distribuée sans traitement. Les prélèvements d'eau sont réalisés au captage et en distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

10 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- **8** analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 31,4 °f (degré français)
- pH : 7,5

Eau très dure (très calcaire). Eau à l'équilibre ou légèrement agressive.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 15,4 mg/l
- Teneur maximale : 16,2 mg/l

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 53,7 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 29,5 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,05 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Un des pesticides recherchés a été détecté à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité. Les autres pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée par le SDEA – Périmètre de Roeschwoog, dans la commune de Neuhaeusel, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :
- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle **est** évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardio-vasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés…).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur…) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

Avril 2020





Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin
Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg

ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA)
Périmètre de Roeschwoog
Secteur ROESCHWOOG

ORIGINE DE L'EAU

Le secteur de Roeschwoog (7912 habitants)[1] du SDEA - Périmètre de Roeschwoog est alimenté en eau par 1 forage. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 09/10/2006 et dispose de périmètres de protection.
L'eau est distribuée sans traitement. Les prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et en distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

24 prélèvements d'eau ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution

- **21** analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 29,5 °f (degré français)
- pH : 7,5

Eau très dure (très calcaire) et à l'équilibre ou légèrement agressive et proche de l'équilibre.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 10,8 mg/l
- Teneur maximale : 12,0 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 65,0 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 36,2 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,06 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Un des pesticides recherchés a été détecté à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité. Les autres pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée par le SDEA – Périmètre de Roeschwoog, dans le secteur de Roeschwoog, est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :
- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle **est** évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardio-vasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés…).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur…) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.